



Département de Communication et Médias
benoitmudiayi@gmail.com

CNDH-RDC/ASSEMBLÉE NATIONALE

Création d'une Commission Permanente en charge des Droits de l'homme à l'assemblée nationale, la Commission Nationale des Droits de l'Homme, CNDH a obtenu enfin gain de Cause.



En effet, les questions liées aux droits de l'homme à l'assemblée nationale étaient traitées, au cours des législatures passées, par la commission en charge des questions politiques, judiciaires et Administratives, ce qui ne donnait l'autonomie aux Droits de l'homme.



Selon MWAMBA Mushikonke, Président de la CNDH, la création de cette commission à l'Assemblée Nationale va permettre de traiter spécifiquement les questions liées à la situation de droits de l'homme en interpellant chaque organe du gouvernement concerné et de mettre en place des lois en rapport avec la protection de droits de l'homme.

Rappelons que depuis deux législatures passées, les démarches menées pour la création d'une commission permanente en charge de Droits de l'homme n'avaient pas toujours abouti. Le vendredi 8 février dernier, une délégation de la CNDH et du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'homme conduite par le Président de la CNDH était allée plaider auprès du bureau provisoire de l'Assemblée Nationale, en faveur de la création de ladite Commission.

Une démarche qui a eu succès car la commission permanente en charge de Droits de l'homme est enfin créée à l'issu de l'adoption du Règlement intérieur par les élus nationaux.

Une réussite de plus pour la CNDH-RDC et coup de chapeau aux députés nationaux pour cet acte qui traduit à la face du monde l'intérêt qu'accorde la RDC aux Droits de l'homme.